
Communiqué de presse
9 mars 2017
Le CoDT, c'est parti !
Des nouveautés pour tous en matière d'urbanisme.

Présentation officielle du nouveau Code du Développement Territorial (CoDT) en province de Luxembourg en présence de Monsieur le Ministre Carlo Di Antonio, ministre de l'Aménagement du Territoire – 9 mars à 18h30 au Centre culturel de Libramont.

Le 1^{er} juin prochain verra l'entrée en vigueur du nouveau Code du Développement Territorial. Cette nouvelle ligne de conduite de la gestion du territoire wallon remplacera l'actuel CWATUP, le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine. Son importance est donc majeure à petite comme à grande échelle. Il détermine tant les règles urbanistiques pour les bâtiments que l'utilisation des différentes zones du territoire wallon.

Le CoDT présente plusieurs nouveautés dans la gestion urbanistique. L'instauration de délais de rigueur lors des démarches administratives en est une. Elle amène l'autorité compétente à remettre une réponse dans un délai fixé lors d'une demande de permis. En aménagement du territoire, deux nouvelles zones font leur apparition au plan de secteur, des schémas et des guides d'urbanisme sont mis en place et les friches industrielles seront réaménagées plus facilement. Toutes ces informations sont le signe de changements. **Les nouvelles mesures du CoDT visent à simplifier les démarches, à proposer un urbanisme de projets et non de contraintes.**

Ce document nous concerne tous! A l'échelle de notre habitation, de l'aménagement de notre commune, de la gestion du territoire de notre province et de la Wallonie, car nous sommes tous des acteurs du même territoire. C'est pour cette raison que les deux Maisons de l'urbanisme de la province, soutenues par le cabinet du Ministre Carlo Di Antonio, se réunissent pour organiser la soirée officielle de présentation du CoDT en province de Luxembourg. La présentation du CoDT par Monsieur le Ministre ouvrira la soirée et sera suivie de questions-réponses. **Pour plus d'informations, consultez les sites internet de la Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne et de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne.**

Infos pratiques :

Adresse et accès:

Centre Culturel de Libramont
Avenue d'Houffalize, 56 d
6800 Libramont

Gare de Libramont à 850m (10min. à pied)
Parking à l'arrière du bâtiment

Programme :

18h30 : Accueil
19h00-20h30 : Présentation du CoDT par le Ministre
20h30-21h00 : Questions/réponses
21h00 : Verre de l'amitié

Présentation ouverte à tous

Inscription obligatoire en ligne avant le 3 mars

www.murla.be ou www.mufa.be

Participation gratuite

**Soirée reconnue pour la formation continue
des géomètres**



CoDT | CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JUIN 2017



Wallonie



MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl



Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE



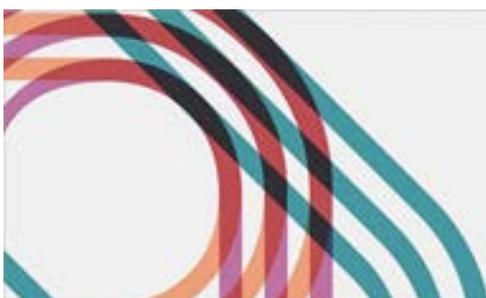
MAISON DE L'URBANISME
FAMENNE-ARDENNE asbl

La Maison de l'urbanisme Famenne-Ardenne
Rue de l'Ancienne Poste, 24 - 6900 Marloie Tél: 084/45.68.60
www.mufa.be



Maison de l'urbanisme
LORRAINE ARDENNE

La Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne
Rue des Potiers, 304 - 6717 Attert Tél: 063/22.98.16
www.murla.be



CoDT

CODE
DU DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL



ENTRÉE EN VIGUEUR LE 1^{ER} JUIN 2017